



Formation

LA DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL

Programme

Introduction

Les sources de droit du travail

Code du travail – convention collectives – accords d'entreprise – accords atypique – usage et engagement unilatéral de l'employeur...

Les différentes instances

Délégation unique du personnel, délégués syndicaux et RSS, comité de groupe, comité d'entreprise européen, CHSCT

La DUP : qu'est-ce que la DUP ? Conditions de mise en place et particularités

Première partie : Fonctionnement du comité d'entreprise

Composition du Comité d'entreprise

- Président, secrétaire, trésorier, élus titulaires et suppléants, représentants syndicaux
- Le rôle de chacun et les moyens d'actions
- Les différentes désignations : assemblées générales, organes de la société, le représentant légal du comité d'entreprise,
- Les membres des commissions, formation, logement, économique, égalité professionnelle...

Les réunions du comité ordinaire et extraordinaire

- Ordre du jour – Établissement – délai – rédaction – communication et délai
- Déroulement de la réunion et votes...
- Procès-verbal

Objectif de la formation

- Permettre de cerner l'ensemble des missions et des moyens d'action du comité d'entreprise et des délégués du personnel.
- Chaque instance a ses propres attributions malgré la mise en place de la DUP.

Méthodes d'animation

- Vidéoprojecteur – Diaporama
- Questionnaires permettant une dynamique et des travaux de groupe

Durée de la formation

- 3 jours

En intra sur la France entière à la date de votre choix

[Nous consulter](#) pour recevoir une proposition.

Les moyens du comité

- Moyens matériel (local, matériel, communication)
- Moyens financiers (budget de fonctionnement et contribution patronale pour les activités sociales et culturelles)
- Moyens en personnel
- Crédit d'heures et utilisation
- Moyens judiciaires

La responsabilité civile du comité et de ses membres

Seconde partie : Les attributions du comité – Information et consultation

L'information du comité d'entreprise

- Information périodique due quel que soit l'effectif de l'entreprise
- Quelles sont les informations qui doivent être fournies ? Comment les obtenir ?
- Que doit contenir le rapport de gestion
- Quels sont les différents experts auxquels le CE peut recourir pour apprécier la nature des informations communiquées ?

Le rôle consultatif du comité

Une compétence générale définie à l'article L 2323-6 du code du travail

« Le comité d'entreprise est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle. »

La procédure de consultation

Les différentes consultations obligatoires

Calendrier annuel des consultations (congés payés, heures supplémentaires, 1% logement, formation professionnelle, rapport annuel unique, bilan social, temps partiel, ...)

Consultations ponctuelles (congés payés, réorganisation, chômage partiel, licenciements économiques...)

Les experts du comité d'entreprise

- Experts libres financés par le comité d'entreprise
- Expert-comptable rémunéré par l'employeur...

Les délégués du personnel

Le mandat des délégués du personnel

Qui peut être délégué du personnel ?

Durée du mandat

Statut du délégué

L'organisation des réunions et moyens d'action : collecte des questions, information des salariés

Les compétences des délégués du personnel

Domaines d'intervention

Salariés de l'entreprise et salariés extérieurs

Attributions générales

Présentation des réclamations du personnel

Interventions auprès de l'Inspection du Travail

Liaisons avec le comité d'entreprise et le CHSCT

Droit d'alerte des délégués du personnel (harcèlement, discrimination...)

Attributions spécifiques

Les congés payés,

Les conditions de travail

Assistance des salariés lors des entretiens (préalables) avec la direction

Contrôle des Contrats à durée déterminée

Rupture du contrat de travail